Procès-verbal n°8

Séance extraordinaire du jeudi 22 février 2018 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017
3. Nomination d'un vice-président du Conseil général en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire
4. Nomination de deux membres de la commission financière en remplacement de Nicolas Krügel et Claude Burgdorfer, démissionnaires
5. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire
6. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire
7. Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 342'500 francs pour le renforcement du réseau d'eau de boisson et d'extinction
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 65'000 francs pour la réfection d'un appartement du patrimoine financier communal
12. Interpellations et questions
13. Lettres et pétitions
14. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
15. Divers

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

1. Appel

Le secrétaire Daniel Jolidon (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants :

1. Patrick Albert (GCD-PLRT)
2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT)
3. Bajrami Belul (PSLT)
4. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT)
5. Brönnimann Erich (ELT)
6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT)
7. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT)
8. Nadia Chassot (ELT)
9. Dammene-Debih Anouar (PSLT)
10. Dolder Christophe (GCD-PDC)
11. Ducraux Armand (ELT)
12. Fassbind-Ducommun Sylvie (PSLT)
13. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT)
14. Glardon Philippe (PSLT)
15. Gomes Bruno (PSLT)
16. Gligorov Ivan (PSLT)
17. Homberger Jan (GCD-PDC)
18. Jolidon Daniel (GCD-PLRT)
19. Lauper Theresia (ELT)
20. Luthi Michel (ELT)
21. Maire Pierre Olivier (ELT)
22. Marie-Thérèze Philippe (GCD-PLRT)
23. Mattmann Philippe (PSLT)
24. Montini Michel (GCD-PLRT)
25. Pecoraro Elia (GCD-PLRT)
26. Penaloza Sabine (ELT)
27. Perret Pascal (GCD-PLRT)
28. Pires Gomes Fernando (ELT)
29. Planas Michel (ELT)
30. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT)
31. Rieder Lionel (GCD-PLRT)
32. Ros Jean-Paul (PSLT)
33. Röthlisberger Jean Dominique (GCD-PLRT)
34. Rubeli Pierre André (PSLT)
35. Ryser Frédéric (GCD-PLRT)
36. Suter Laurent (GCD-PDC)
37. Vaucher Pascal (ELT)

Excusé(e)s :

1. Caron Eric (PSLT)
2. Fridez Alain (GCD-PLRT)
3. Geijo José Luis (GCD-PLRT)
4. Smith Ted (GCD-PLRT)

Absent(e)s : ---

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19**.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Yannick Butin (GCD-PLRT), président
Martin Eugster (ELT), vice-président
Maurice Binggeli (PSLT), secrétaire
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), membre

En préambule de la séance, **le président** donne la parole aux présidents de groupe afin qu'ils présentent leurs nouveaux membres.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter Madame Julia Bhimjee qui est notre nouvelle membre. Madame Bhimjee est compétente, sur le plan professionnel, en matière de finances, de ressources humaines et de comptabilité. Elle a obtenu de nombreux diplômes en Grande-Bretagne et en Suisse. Elle est actuellement indépendante et travaille aussi pour l'entreprise eBay. Elle habite en Suisse depuis 18 ans et est originaire de l'Ile Maurice. Ce qui nous plait particulièrement, c'est qu'elle amène avec elle des connaissances culturelles, qu'elles soient linguistiques ou autres en provenance de l'Ile Maurice, du Royaume-Uni et elle connait aussi la langue hindi. Merci de votre accueil. »

Lionel Rieder (GCD-PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en ce qui me concerne, je vais vous présenter Jean-Charles Gerbex qui est originaire du canton de Vaud. Il est né le 8 décembre 1963 à Nyon, il accusera donc 55 ans cette année. Il vit dans la commune depuis

2011, suite à l'achat d'une maison à la Cité-Martini et vit dans le canton de Neuchâtel depuis plus de 15 ans.

Il a un frère qui est porte-parole de la Chancellerie fédérale et une sœur bibliothécaire à la Ville de Lausanne. Il a fait une partie de ses études au collège Champittet de Pully qui est connu pour avoir parmi ses alumnis notre aventurier national Bertrand Picard. Et malgré la réticence de ses parents, il fera une formation de charpentier et exercera sur les toits des maisons et châteaux vaudois et fribourgeois pendant plusieurs années. Il prit part notamment à l'entretien et la restauration dans les années 80 de la barque du Léman « La Vaudoise » ainsi qu'à la restauration du Château de Vufflens et celui d'Echandens.

Après quelques temps et après avoir vendu des villas clés en main entre 86 et 87, il s'est dirigé dans le commerce de vernis et peintures dans les années 88, où il a pris en main, 10 ans plus tard, pour le compte de la multinationale, la distribution et la commercialisation des marques Sikkens et Herbol en Suisse romande. Directeur commercial, fondé de pouvoir et membre de la direction générale, jusqu'en 2015, il prit la décision dès 2016 de relever un nouveau défi professionnel dans un domaine complètement différent de ce qu'il avait connu jusque-là. Il prend donc part à la fondation de la société RACCOON, une agence digitale neuchâteloise constituée de 7 individus proposant des services de création de site web et d'application mobile aux sociétés suisses. Pour cette jeune entreprise, il exerce en tant que Chief Happiness Officer, ce qui donne littéralement en français chef du bonheur et qui consiste en réalité à gérer la facturation ainsi que de s'assurer que l'organisation interne se déroule au mieux.

Pour conclure, la politique est un sujet qui l'a toujours intéressé et comme vous l'avez entendu il y a des antécédents familiaux. Il s'engage aujourd'hui au sein du PLR dans l'intérêt de notre commune et nous lui souhaitons bonne chance ainsi que la bienvenue. Merci. »

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Remerciements adressés à son auteure.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, le président passe au point 3.

3. Nomination d'un vice-président du Conseil général en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire

Est élue tacitement : **Nadia Chassot** (ELT)

- Applaudissements -

4. Nomination de deux membres de la commission financière en remplacement de Nicolas Krügel et Claude Burgdorfer, démissionnaires

Sont élus tacitement : **Frédéric Ryser** (GCD-PLRT) et **Ted Smith** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire

Est élu tacitement : **Michel Planas** (ELT)

- Applaudissements -

6. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire

Est élu tacitement : **Armand Ducraux** (ELT)

- Applaudissements -

7. **Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL en remplacement de Philippe Thorens, démissionnaire**

Est élu tacitement : **Armand Ducraux** (ELT)

- Applaudissements -

8. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local**

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un état des lieux de l'avancement des travaux de la commission PAL qui a été créée en fin de l'année dernière. Alors, à la rédaction de ce rapport, évidement que tout n'y figure pas puisque deux séances ont eu lieu entre-temps. La commission PAL s'est encore réunie cette année le 16 janvier, pour déterminer les objectifs sur la base des enjeux qui sont listés dans le cadre de ce rapport, et le 7 février avec le début des discussions sur les intentions en lien avec les objectifs qui eux sont en lien avec les enjeux. Je tiens à relever finalement la conclusion de ce rapport, c'est le grand travail, l'engagement des membres de cette commission ad hoc qui est donc remarquable. Il faut le soulever, parce que c'est une matière qui est parfois un peu compliquée, où on aimerait aussi pouvoir s'exprimer de manière un peu plus créative. Enfin, il y a quand même un certain cadre qui est donné à tout ça. Malgré tout, les discussions vont bon train.

J'aimerais apporter juste un petit correctif dans le rapport qui annonce à son point 4, à l'antépénultième paragraphe, la prise en compte de la stratégie d'aménagement n'aura pas lieu durant la séance de Conseil général du 26 avril, mais plutôt lors de celle du 14 juin 2018, ceci en raison de l'actualité. Je l'ai dit tout à l'heure, les discussions sont importantes au sein de la commission, elles n'ont pas trouvé l'issue dans la planification initiale. Une séance supplémentaire a été ajoutée, ce qui a décalé un petit peu la planification, mais cela devrait tout de même aboutir à quelque chose dans le courant de l'automne, en terme de demande de crédit concernant un avant-projet PAL. Jusque-là, le Conseil général sera informé plus particulièrement et de manière un peu plus spécifique durant ses séances des 15 mars et 26 avril, pour arriver justement à cette fameuse séance du 14 juin où là, toute la stratégie d'aménagement devra être discutée au sein du Conseil général. Voilà, j'en ai terminé. Merci. »

Aucune commission ne souhaitant se prononcer sur ce point, **le président** donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres de la section socialiste de La Tène ont débattu, à de la séance de groupe du 20 février 2018, concernent l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local. Les membres du groupe socialiste ont pris acte de plusieurs séances déjà organisées par la commission PAL depuis sa création et nous remercions chacun pour son implication dans ce projet. Pour le groupe socialiste, tous les objectifs relevés dans le rapport ont du sens, mais certains sont prioritaires :

1. La croissance des habitations en harmonie avec la croissance de services (loyers abordables, places en crèche et au parascolaire), en lien avec les développements des activités économiques sur le territoire communal
2. Transports publics entre Thielle et Wavre, complétant les maillages des cheminements piétonniers et des parcours pour les cyclistes. Il faut un transport public et surtout des cadences dignes de ce nom
3. Intégration du PDE, préserver l'environnement
4. Limiter le bétonnage
5. Site de la Tène à valoriser, soutenir les activités sportives en lien avec l'intégration des jeunes et la cohésion sociale
6. La zone industrielle de Marais doit être repensée, surtout sous l'angle de sa partie industrielle

Le groupe socialiste, à l'unanimité, propose de prendre acte de rapport du Conseil communal sur l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local et ses membres continueront de s'impliquer dans ce processus important pour notre vivre-ensemble. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ici, il est présenté un rapport pour garantir la recapitalisation de prévoyance.ne. Il y a quelques années, il a été décidé par le Grand Conseil de recapitaliser pour rentrer dans les termes légaux, en quelque sorte, de la caisse de pensions et puis il a été capitalisé déjà un certain montant en 2014, par un premier versement de toutes les communes et entités qui sont affiliées à prévoyance.ne. A cette date-là, il a aussi été défini d'autres montants qui seront à financer à l'avenir.

Le montant présenté dans le présent rapport est celui qui sera versé au 1er janvier 2019. C'est une deuxième partie de recapitalisation qui est exprimée dans le tableau et qui se monte à 324'000 francs. Ce montant est déjà provisionné dans une réserve qui a été constituée en 2014. Donc au niveau du compte de fonctionnement, il n'y aura pas d'effet de ce paiement. C'est juste au niveau du cash-flow que ça interviendra. Il y aura une dissolution de cette réserve pour le même montant.

S'agissant du découvert technique, c'est un montant théorique qui devrait être financé d'ici à 2039. Je dis théorique parce que c'est le montant maximum qui devra être versé si on doit ouvrir les 100% de couverture au niveau de la réserve de la caisse et ça dépendra aussi de l'état de santé et de la performance de la caisse durant toutes ces années qui aura pu faire des bénéfices, augmenter ses bénéfices et ce sera déduit de ce montant d'autant plus. Donc, ce montant de découvert technique est un montant pour l'instant maximum et le montant définitif sera connu que vers la fin, lors du versement.

Une troisième chose, c'est qu'il y a justement eu une décision dans l'ombre du budget 2018 du Conseil d'Etat. Une décision sur la prévoyance.ne qui fait au passage que l'Etat et ses affiliés verront leurs rentes baisser entre 10 et 15% lors de leur retraite. Ce n'est pas un point très positif et il a été combattu lors d'une consultation auprès de la commune, mais la décision a été prise hier par le Grand Conseil donc ça influencera probablement ce montant de découvert technique aussi. Je n'ai pas étudié tous les détails pour vous dire en quels proportions. Je vous remercie de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 13 février dernier pour étudier les différents points à l'ordre du jour de ce Conseil général. L'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne est non seulement une obligation légale découlant des réglementations fédérales et cantonales, mais également un devoir d'employeur envers ses employés. Les cinq membres présents se sont prononcés en faveur de l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne. »

Michel Montini (GDC-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est sans grand enthousiaste que le groupe centre-droit PLRT et PDCT a pris connaissance de ce rapport. A vrai dire, on en a pris connaissance avant-hier. On a le sentiment que de toute façon, tout est joué d'avance puisque le droit fédéral d'une part et le droit cantonal d'application d'autre part nous font l'obligation d'agir de la sorte. On ne comprend pas vraiment le sens d'un arrêté. On comprend bien aussi que le Conseil communal fait son travail puisque cette proposition vient du service des communes. Donc, on en a plutôt pris acte, on a fait une votation, puisque sur les membres présents, tous se sont abstenus sauf une personne qui a voté pour. Et c'est donc dans ce sens que nous allons voter ce soir. Je vous remercie. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, disons que j'ai un peu de peine à comprendre la position de la droite, mais ce n'est pas la première fois. On est dans un système qui change complètement, c'est-à-dire qu'on va passer du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. En plus de cela, le législateur fédéral échaudé qu'il a été par l'affaire Swissair, mais surtout l'affaire UBS qui a mis en avant ce que l'on appelle les risques systémiques en cas de critiques financières ou boursières, a notamment décidé d'imposer un taux de recapitalisation que seules certaines caisses approchaient, mais en tout cas pas la nôtre. Alors, est-ce qu'il y a eu de la négligence, est-ce qu'on aurait dû prévoir ? C'est difficile, parce que la péjoration actuelle est aussi due à deux facteurs étonnants, enfin le premier ne l'est pas, c'est l'augmentation de l'espérance de vie, mais il y en a un autre qui est étonnant, c'est la baisse du taux de rendement, qui est citée d'ailleurs dans le rapport.

C'est étonnant que ce taux baisse alors que l'économie va bien. Mais au fond, c'est l'une des conséquences qui fait que si on continue sur le régime de la primauté des prestations, on va complétement dans le mur si une crise intervient au niveau économique. Alors, on pourrait, comme on l'a dit dans le rapport, changer de caisse mais ça ne changerait pas grand-chose au niveau de la garantie. Parce que soit on devrait sortir ce capital, dont le montant à verser est encore inconnu, comme

on l'a dit le représentant du Conseil communal. Ça dépend de la relativité boursière, ça dépend des taux d'intérêts, ça va dépendre des décisions législatives à venir ou d'éventuels mouvements sociaux. Mais en tout état de cause, le choix de la garantie est un choix assez sain parce qu'il ne mobilise pas de somme d'argent, c'est juste une inscription comptable qui, pour l'instant en tout cas, ne nous fait pas sortir d'argent.

Pourquoi la position de la droite m'étonne ? C'est parce que comme l'a rappelé Monsieur Vaucher dans son intervention, derrière cette décision il y a des gens qui ont travaillé pour la collectivité publique ou qui travaillent encore, qui se sont engagés, à qui l'employeur, que ce soit la commune ou l'EOREN, a fait des promesses. Ce sont des promesses pour leur retraite et dès lors je crois qu'il n'y a pas de discussion possible, il faut voter pour cette garantie. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur, le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente, suite à la séance préparatoire de ce Conseil général, a décidé de prendre en considération le rapport du Conseil communal concernant l'octroi de la garantie de prestation de prévoyence.ne et accepte à l'unanimité les projets d'arrêtés y relatifs. Ceci est aussi motivé parce qu'on ne voulait pas encore retarder la mise en vigueur qui était prévue le 31 décembre l'année passée. »

Michel Montini (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste faire une précision par rapport aux mots qui ont été prononcés tout à l'heure par mon collègue du parti socialiste. Qu'on s'entende bien, nous ne combattons nullement l'arrêté qui est proposé, ce n'est pas du tout le sens de ce qu'on a dit tout à l'heure et donc, on ne remet pas du tout en cause prévoyence.ne, respectivement les pensions correctes et convenables aux retraités futurs ou actuels. Ce n'était pas du tout ça le sens de notre intervention. On a juste le sentiment ici qu'en réalité, qu'on le vote ou pas au niveau communal, ça ne changerait rien puisque dans les faits, il n'y a pas d'autre possibilité concrète qui s'offre à nous et que cette garantie d'état est prévue aussi bien par le droit fédéral que par la législation cantonale. C'était uniquement dans ce sens-là, pour dire que finalement, si le canton avait pris lui-même la mesure, ça n'aurait pas changé grand-chose. »

La parole n'étant plus demandée par les groupes, **le président** ouvre la discussion d'ordre général.

Laurent Suter (GCD-PDC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que représentant des partis du centre je ne vais pas prendre position entre ceux qui tirent à la même corde, mais les uns par la gauche et les autres par la droite. Mais c'est quand même assez intéressant, on se trouve face à un problème politique avec prévoyence.ne et ses diverses sous-entités, on parle de personnel de l'EOREN. Mais c'est un cas de figure typique de ce qui n'est plus acceptable de faire chez nous.

Si vous permettez, je parle de figure, on pourrait parler de l'hôpital neuchâtelois ou de l'approvisionnement en eau. On va parler de l'approvisionnement en eau, toutes les communes s'aperçoivent qu'elles n'ont pas assez d'eau, alors elles décident d'ouvrir un grand tuyau pour relier leur misère entre-elles. Mais ce n'est pas comme ça, en reliant des misères qu'on résout un problème. Il faut essayer de trouver une solution technique. Et puis pour les hôpitaux, ils faisaient tous des déficits, alors on a fait un grand hôpital, on a vu le résultat. Pour ce qui concerne les hôpitaux, on a vu que certains ne sont pas rentrés dans l'hôpital neuchâtelois. Tout comme pour prévoyence.ne, certaines entités, étatiques ou paraétatiques, ne sont pas rentrées dans prévoyence.ne. Et c'est un peu ça, si vous réunissez une quinzaine de bassecours avec des canards boiteux, eh bien, vous avez une grande bassecour de canards boiteux et c'est ça le problème qu'on a au niveau politique entre la gauche qui est un peu collectiviste et la droite qui voudrait qu'on soit performants.

Les représentants politiques cantonaux et communaux n'ont pas de droit ou de possibilité de gérer les hôpitaux, mais aussi prévoyance.ne. Donc, on n'a pas la possibilité de dire à prévoyance.ne, « placez vos capitaux par-ci ou placez vos capitaux par-là ». On n'a pas le droit de gestion et quand ça va mal, malgré tout, on nous appelle au secours. C'est pour ça que je trouve que c'est un mauvais débat. Comme vous le savez, on cherche maintenant, politiquement, des solutions aux graves problèmes de prévoyance.ne, on cherche des solutions techniques, elles ont été évoquées, on est en plein remue-ménage. C'est pour ça que je pense que ce n'est pas le moment de prendre de telles décisions parce que les chiffres qu'on nous a donnés, je pense que dans deux mois ils ne seront plus valables. C'est pour ça que moi, personnellement, je m'abstiendrai. Je vous remercie. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a quand même plusieurs choses qui ont été dites qui ne sont pas vraies. D'abord, pévoyance.ne ce n'est pas l'Etat. prévoyence.ne a été constituée par l'Etat de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville de Neuchâtel. Légalement, ce sont les membres fondateurs qui sont inclus dedans et toutes les autres entités, communes ou entités parapubliques le sont par convention. Si nous voulons sortir de prévoyence.ne, nous le pouvons, c'est rappelé dans le rapport du Conseil communal. Et on pourrait

même faire une variante qu'on pourrait appeler variante à la valaisanne qui consiste à mettre les personnes pensionnées et pas encore pensionnées, mais qui sont sous le régime de la primauté des prestations dans une caisse et les autres, dans une autre caisse. Pour la première, ça ne change rien au problème, soit on doit capitaliser, c'est-à-dire mettre à peu près ces montants, soit on doit inscrire une garantie. De dire maintenant que vous vous abstenez parce qu'on ne sait pas si les chiffres sont justes, et c'est justement ce qu'a dit Monsieur Butin, il a dit que ces chiffres sont évolutifs. Et d'ailleurs, dans l'inscription à l'annexe comptable du budget il n'y aura aucun chiffre. Il y aura juste le fait que la commune donne une garantie sur ce point. On ne peut pas comparer le problème des hôpitaux parce que justement, nous ne sommes pas partie prenante et puis parce que prévoyence.ne est complétement sortie de l'Etat, c'est une entité en soi. Voilà juste ce que je voulais rajouter. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à la majorité, contre une voix.

Le président procède à la lecture des deux arrêtés, article par article. Les articles n'étant pas contestés, le président clôt le débat et passe aux votes des arrêtés qui sont acceptés par 24 voix, sans opposition.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 342'500 francs pour le renforcement du réseau d'eau de boisson et d'extinction

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'il est nécessaire de donner un certain nombre de précisions sur la base du rapport qui vous a été fourni par le Conseil communal s'agissant de cette optimisation du réseau d'eau de boisson. Ce rapport se divise en deux partie, la première qui constitue la plus grosse dépense de 164'000 francs qui cherche à remédier une problématique de sécurité en terme de défense incendie. Raison pour laquelle on parle de renforcement du réseau d'eau d'extinction, vous l'aurez compris, qui aujourd'hui dans le secteur des Pacots pose un problème, notamment sur la position des bornes hydrantes et sur le dimensionnement du réseau qui ne fournit pas assez de débit d'eau et de pression, qui sont nécessaires pour le fonctionnement des motopompes notamment pour les pompiers, 1'200 litres/minute minimum, ceci à deux bars.

Le positionnement des hydrantes qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'entre pas dans ce cercle de 80 mètres de rayon d'action pour les pompiers, l'idée est de changer cette architecture et de les rapprocher des bâtiments pour assurer la couverture optimale. Vous le voyez sur ce deuxième plan et agir sur le réseau afin d'amener les données nécessaires de ces fameux 1'200 litres/minutes minimum et deux bars de pression.

Pourquoi maintenant ? Parce que ça s'inscrit parfaitement dans un projet de construction qui se trouve dans ce secteur, qui finalement créé l'occasion et ça permettra aussi de ne pas perturber le quartier avec des chantiers éternels. La synergie entre ces deux chantiers nous est apparue intéressante en terme de délai.

Deuxième question, qui n'est pas n'est pas forcément en terme financier la plus grosse part d'adhérence mais qui peut créer quelques incompréhensions, quelques questions et c'est normal. En somme, pourquoi est-ce qu'on change notre télégestion ? Pour 3 raisons. La première c'est de rendre compatible la gestion électronique de notre réseau avec les réseaux voisins. Parce que notre réseau d'eau, c'est historique, n'a pas le même système de télégestion, le même langage ou n'est du moins pas compatible à 100% avec les réseaux qui nous entourent, vous comprendrez pourquoi tout à l'heure. Il y a quand même une certaine importance de remédier à ceci. Le changement de la télégestion pour rendre plus fiable aussi le fonctionnement, ce qui permet aussi de rendre le fonctionnement du réseau optimal en terme de compatibilité avec les temps de pompage et puis à la clé aussi un certain nombre d'économies, notamment en terme d'énergie et puis une performance qui est recherchée par la télégestion. Performance, vous le comprendrez aussi plus tard, en cas de problème majeur. Ce qu'il faut savoir, c'est que cette télégestion était inscrite dans le cadre du projet CENE à l'époque, qui avait un certain paramétrage qui correspondait à ce projet qui n'a pas été accepté pour les raisons que vous connaissez. Mais la problématique du réseau d'eau, notamment sous l'angle de ses faiblesses, reste, donc le Conseil communal, en collaboration avec le service technique s'est aussi attelé à trouver des solutions et vous comprendrez plus tard, l'importance finalement de cet élément de télégestion.

Alors, pour illustrer un peu tout ça, on a une station de pompage, qui vient de se mettre à l'écran, qui alimente un réservoir, je crois que vous connaissez cette architecture, on en a parlé assez souvent, et tout ceci pour alimenter le réseau d'eau. A noter que lorsqu'on remplit le réservoir, le réseau de distribution est également mis sous pression, c'est important de le retenir. Jusque-là tout va bien, c'est le scénario optimal. Mais la réalité est un peu différente.

Comme vous le savez, la station de pompage est partagée avec la commune de Saint-Blaise en copropriété. Certes, elle ne s'y sert pas souvent, mais elle s'y sert quand même et lorsqu'elle s'y sert, on a déjà un premier conflit qui s'inscrit. C'est-à-dire qu'on a un système de télégestion qui est celui de La Tène et un autre système de télégestion qui est celui de Saint-Blaise, qui est identique sur tout l'Entre-deux-Lacs qui créé déjà certaines incompatibilités. Vous me direz « Mais jusqu'à maintenant, ça a bien fonctionné. » Oui, vous avez raison. Mais l'évolution des langages informatiques, mais alors c'est un néophyte qui vous le dit, les spécialistes auront certainement d'autres termes qui comprendront mieux, fait que l'évolution entre ces deux systèmes n'est pas la même. Et ça appelle pour le système de La Tène, à des recalibrages qui ont un certain coût. Donc, le captage de Vigner qui remplit le réseau de Saint-Blaise pour sa partie basse, le réservoir des Râpes-Rondes où il y a une télégestion qui est aussi nécessaire. Je l'ai dit tout à l'heure, la télégestion elle sert aussi à combler techniquement des situations qui peuvent être des situations de crise, qui ont été identifiées pour le réseau d'eau de boisson et aujourd'hui on a la possibilité de remédier à ces situations de crises, évidemment pas de manière aussi optimale qu'avec le projet CEN, mais avec des solutions qui existent, mais pour lesquelles il faut une télégestion qui soit optimale, parce qu'elle rentre en conflit avec d'autres réseaux d'eau. En fin de compte, il faut quand même que le réseau de La Tène puisse être desservi.

Cette conduite qui vient de se dessiner est une conduite qui est alimentée principalement par le réseau de la Ville de Neuchâtel mais qui est en lien avec trois autres réservoirs, respectivement le réservoir du Tremblet du réseau de Saint-Blaise, le réservoir d'Hauterive ainsi que le réservoir de Fontaine-André du réseau haut de la Ville de Neuchâtel. Alors, du moment où on met cette grosse conduite en pression, il y a des conflits de pression qui se créent et, les petits que vous voyez s'afficher c'est les différentes chambres de comptage aussi, mais là où il y a des vannes qu'il s'agit de gérer à distance, pour que les conflits de pression ne s'exercent pas afin que dans la conduite principale on puisse alimenter le réseau de La Tène. On a fait l'exercice grandeur nature et on s'est rendu compte que justement la télégestion actuelle pêchait dans ce cas de figure. Alors, on peut y remédier en envoyant des équipes sur place, en allant fermer des vannes à gauche, à droite, en essayant de compenser les différences de pression et de débit afin que ça fonctionne. Mais c'est un peu complexe et on n'a pas toujours le temps utile de le faire.

Ceci résumé sur un schéma qui paraît un peu complexe, mais je crois qu'il démontre finalement comment ça fonctionne. Vous avez toujours ce captage de Vigner qui au travers de la télégestion gère le réservoir, mais qui gère aussi les arrivées des autres réservoirs, respectivement l'alimentation de la part des autres réseaux et on comprend bien que tous ces autres réseaux fonctionnant avec un système identique, il y a tout intérêt à ce que nous ayons aussi un même système, avec une compréhension de langage dans le système qui puisse faire que ça fonctionne bien. Donc, on va changer des racks de télégestion, des racks qui doivent être compatibles, fiables et performants. Il y en a un qui sera changé à la station de pompage du Vigner, il y en aura deux en réalité, un qui gérera le réseau de La Tène ainsi que les réseaux voisins afin que tout cela soit compatible avec le réservoir de la Prévôté qui se verra aussi doté d'un nouveau rack.

Maintenant, en terme de chiffres, je voulais donner un peu des détails. Finalement, ces 76'000 francs sont constitués pour une partie de licences et de configuration. Le réservoir de la Prévôté qui se verra doté d'un rack qui servira à des mesures de niveaux. C'est ce qui donnera des impulsions et les ordres de commande au niveau du Vigner, les commandes de vannes, je ne vous fais pas toute la lecture, vous l'avez à l'écran. STAP du Vigner, on parle de deux agrégats, de deux racks. Alors là, on a des prix un peu supérieurs parce qu'on pilote aussi plus de choses, parce qu'on est en contact direct avec des réseaux extérieurs et puis une partie pour le démontage et l'élimination des agrégats actuels. Pour le reste, c'est des montants qui correspondent à l'arrivée.

Et finalement, je voulais aussi vous montrer les coûts qu'on connaît actuellement au niveau de la gestion des PAL et des calibrages du système actuel. Au-delà du coût de la licence qui sera de 5'000 francs, viennent s'ajouter des coûts de calibrages qui sont dus au fait que le système Rittmeyer a des mises à jour qui créent des pannes artificielles dans notre système, parce que le langage n'est justement pas compatible et à chaque fois, on doit faire intervenir le spécialiste de notre système pour recalibrer tout ça et ça engendre des coûts. Alors, comment va évoluer le système Rittmeyer à terme ? Evidemment, aujourd'hui personne ne va pouvoir le dire. Mais c'est comme toutes les licences qu'on connaît aujourd'hui, comme Windows par exemple, on achète la licence, puis ensuite il y a des mises à jour automatiques de sécurité qui se font. Et bien ce sera le cas dans ce cas de figure également. Evidemment, s'il devait y avoir une mise à jour majeure, mais on se trouve dans un autre cas de figure où toutes les parties prenantes au système Rittmeyer seront concernées, et évidemment là, on aura un autre cas de figure. Voilà, Mesdames et Messieurs ce que je voulais encore préciser pour cette demande de crédit. ».

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a également étudié la demande de crédit de 342'500 francs pour le renforcement du réseau d'eau de boisson et d'extinction. Le montant de ce crédit est basé sur une estimation des coûts, par analogie à d'autres travaux déjà effectués. Les demandes d'offres seront effectuées dans un deuxième temps. Cet investissement sera financé par le compte de l'eau de boisson. Un montant de 200'000 francs pour le renforcement du réseau d'eau de boisson figure au budget d'investissement pour 2018. La commission financière a accepté à l'unanimité ce crédit de 342'500 francs. »

Pascal Perret (GCD-PLRT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance du jeudi 1er février 2018, les membres au complet de la commission TPSI ont examiné le rapport du Conseil communal dont il est question ici. En préambule, il convient de préciser que la commission n'a pas traité de la pertinence de demander un seul crédit d'engagement englobant 2 objets assez distincts, soit le renforcement du réseau d'eau et d'extinction d'une part et la télégestion d'autre part, même si le dénominateur commun est l'eau de boisson.

S'agissant de la mise en conformité du réseau d'eau du quartier des Pacots à Wavre, le rapport du Conseil communal est déjà suffisamment explicite et il ne nous paraît pas utile de le commenter plus en avant, tant il est vrai qu'il faut répondre aux obligations légales et techniques y relatives. Il a été relevé qu'afin d'optimiser les coûts, il a été décidé de renoncer aux services d'un ingénieur. Il a aussi été noté la possibilité de profiter des entreprises déjà sur place pour le nouveau projet de construction et que les nouvelles bornes hydrantes bénéficiaient d'une subvention de l'ECAP à hauteur de 35% du prix d'acquisition.

Concernant la télégestion du réseau d'eau de boisson, l'argumentation développée dans le rapport n'a pas suscité de commentaires particuliers tant il a paru cohérent. Il est aussi juste de signaler que l'aspect financier n'a pas fait l'objet de discussions bien nourries. Ainsi comment avait été déterminé le montant de 76'000 francs au titre de la conduite du projet d'installation? On vient de l'apprendre maintenant, nous ne le connaissions pas auparavant. La commission n'a aussi pas trop développé la question de savoir quel pourrait être le scénario si le système actuel était maintenu jusqu'au bout. Au final, les membres de la commission émettent à l'unanimité un préavis favorable pour le crédit d'engagement de 342'500 francs en vue du renforcement du réseau d'eau de boisson et d'extinction. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe de l'Entente a étudié cette demande de crédit. Conduite en bout de course, manquement de bornes d'hydrantes, système de télégestion désuet, il n'en fallait pas plus pour nous convaincre de la nécessité d'engager ces travaux au plus vite. Nous pensons qu'il est plus facile d'agir que devoir réagir dans l'urgence. C'est pourquoi, lors de notre séance de préparation, nous avons accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit d'engagement. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe du centre-droit PLRT-PDCT s'est réuni avant-hier pour discuter de ce projet d'arrêté et nous avons fait des réflexions. D'abord, s'agissant du réseau d'eau, on est parfaitement d'accord avec ce qui a été dit. Le réseau montre des carences qu'il faut évidemment réparer rapidement. Donc, on s'est laissé convaincre, aussi bien par l'argumentation du Conseil communal, que par l'argumentaire des deux commissions qui se sont penchées sur le dossier.

Néanmoins, on a une réserve sur la question de télégestion, parce qu'on a le sentiment que le raisonnement n'est pas forcément abouti. En tout cas, je le dis à l'attention de Daniel Rotsch, au moment où nous avons pris connaissance du dossier, on s'est basé finalement sur le rapport du Conseil communal et il y avait un certain nombre d'éléments qui ont été amenés ce soir qui n'étaient pas connus. Alors, nous nous sommes basés sur les éléments qui étaient fournis au moment de notre séance d'avant-hier. Puis, finalement, les éléments qui sont fournis dans le rapport sont les suivants :

Chiffre 4.2 : on apprend que la commune de La Tène, contrairement à la commune de Saint-Blaise, se base sur un autre système de télégestion. Evidemment, le problème de l'interopérabilité des systèmes, c'est toujours un gros problème, on en est bien conscients. Mais, là où on n'a pas forcément été convaincus, c'est quand on nous dit, effectivement le système en place à La Tène est un système qui est proche de l'obsolescence. Alors, proche de l'obsolescence est-ce que ça signifie que c'est obsolescent, ou simplement proche de l'obsolescence ? Et puis, en terme d'informatique, l'obsolescence est une notion qui est extrêmement rapide. Je ne suis pas moi-même un expert en

informatique, mais j'ai l'habitude de travailler avec des projets informatiques de très grandes envergures et à cet égard, une décennie, c'est un siècle, voire un millénaire, pour les systèmes informatiques.

Alors, quand on lit le rapport de nouveau, on se rend compte que le système qu'on veut reprendre, c'est un système qui date de 2008. Et quand on voit, par ailleurs, que la dépense de télégestion doit être échelonnée sur une période de 10 ans, ça nous ramène à ces dix ans-là. Donc, nous on s'est dit, ce n'est pas qu'on ne veuille pas faire confiance au Conseil communal, dans cette période de vaches maigres, il faut quand même être absolument certains des dépenses qu'on fera. Et même si ces 78'000 francs, ce n'est pas un montant astronomique en soi, si on le reporte en terme de dépense de charges au budget sur une période d'amortissement courte de 10 ans, ça fait quand même le même montant que celui pour le hardware, si vous me passez l'expression, que sont les conduites d'eau.

De nouveau, nous ce qu'on va proposer à la majorité de notre groupe, c'est un amendement pour retirer de cette dépense. Ces 78'000 francs, nous ne disons pas qu'on doive y renoncer définitivement. On a le sentiment qu'il faudrait peut-être avoir quelques éléments complémentaires. Par exemple, la question suivante : est-ce que vraiment, à terme, nos collègues dans les autres communes ne vont pas faire une nouvelle dépense, avec un nouveau système de télégestion et là, évidemment, on va faire l'acquisition du même système de télégestion. Est-ce qu'on a fait cette réflexion ? Alors, on a eu des éléments de réponses ce soir, mais personnellement, j'ai le sentiment qu'on est pas tout à fait sûrs encore aujourd'hui et dès lors je dirais que si c'était mes propres deniers, je me donnerais encore quelques semaines de plus, puisque cette dépense n'est pas absolument urgente. En tout cas, la nécessité n'en est pas, à mon sens, aujourd'hui établie.

Pour cette raison, nous allons vous proposer un amendement qui est tout simple, finalement, c'est de retrancher ces 78'000 francs de la dépense votée ce soir. C'est-à-dire que dans le titre, au lieu de 342'500 francs, on aurait 264'500 francs. A l'article premier, la même modification et à l'article 3, on aurait une modification aussi au niveau de l'amortissement : « La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 2% pour l'assainissement du réseau d'eau de boisson et d'extinction. »

Voici notre proposition qui a été soutenue par 8 de nos membres présents, 2 sont pour l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal et on a eu une abstention. Je vous remercie de votre attention et je dépose à la présidence et au secrétariat, les textes en question. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 20 février 2018, le PSLT a débattu au sujet du crédit de 342'500 francs pour le renforcement du réseau d'eau. Il en ressort que les travaux du côté de Wavre dans le quartier des Pacots sont une mise en conformité par rapport à la demande en eau d'extinction par l'ECAP, à savoir les fameux 1'200 litres par minute à deux bars si chers à tout sapeur-pompier. Ils font également partie du plan de construction à venir.

Concernant le changement de la télégestion, le PSLT est d'avis que de n'avoir qu'un seul système sur tout le Littoral et surtout sur le lieu de pompage commun avec Saint-Blaise est nécessaire. Nous remercions le Conseil communal d'avoir inclus dans ce rapport les coûts de télégestion. Scinder cet objet dans un autre rapport n'aurait pas eu de sens. Si l'on doit se prononcer sur des conduites nouvelles, on doit aussi le faire sur la technologie qui permet à l'eau de boisson de passer efficacement du captage jusqu'au robinet des habitants.

Le PSLT prend note du nouveau système de calcul des coûts par estimation, ce qui devrait à l'avenir permettre des économies. Il est à noter que depuis 15 ans, toutes les dépenses engagées ont permis de belles économies pour nos citoyens et citoyennes. Le prix du mètre cube a passé de 1.50 franc à 90 centimes en quinze ans. Pour tous ces points, notre parti suivra le Conseil communal et les diverses commissions en acceptant ce crédit. Je vous remercie. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste une question de compréhension concernant l'intervention du représentant du GCD. Si je comprends bien, finalement le questionnement c'est de savoir si avec ce système on fait le bon choix, autrement dit, ou plus particulièrement, est-ce que les communes voisines vont changer de système ? Je crois que c'est ce qui a été évoqué et c'est finalement la raison qui a fait douter, quelque part, de la pertinence d'investir maintenant dans ce système, c'est bien ça ? »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, alors une petite précision, donc il y a plusieurs interrogations à ce stade. Puisqu'on parle d'obsolescence, le système qu'on souhaiterait reprendre est un système lui-même qui date de 2008. Donc, ce n'est pas un système extrêmement récent en terme d'informatique. La première interrogation est celle-ci. Après, si on a un système qui est « relativement » ancien en terme d'informatique, cela signifie qu'un jour il faudra

probablement le remplacer. Alors, est-ce qu'il est juste, aujourd'hui de faire cette dépense ? si j'observe ce qu'il se passe dans les projets informatiques actuels, on voit bien qu'on doit toujours s'interroger quand on fait l'acquisition d'un système qui a plus de 5 ans sur l'opportunité de cette acquisition. Donc, c'est pour cette raison qu'on a le sentiment que la dépense elle est, on ne veut pas dire qu'elle n'est pas justifiée, mais aujourd'hui on a le sentiment qu'on n'a pas suffisamment d'éléments pour être certains qu'elle est justifiée, même si c'est une dépense relativement faible, mais si on met ces petites dépenses les unes à côté des autres et quand elles ne sont pas absolument nécessaires, on a le sentiment qu'on ferait mieux d'y renoncer. Voilà notre sentiment. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas jouer le ping-pong mais effectivement, il est bien évoqué le fait que Saint-Blaise s'est doté de ce système en 2008. C'était une des dernières communes qui l'a fait pour entrer dans ce giron Rittmeyer. Mais Windows ça existe depuis 1985, mais il y a une évolution des systèmes. Ce système-là, comme tout système informatique, a des mises à jour, des nouvelles versions. Il est peut-être même plus vieux que ça le principe-même. Après, il y a la solution informatique qui génère des zéros et des uns qui pilotent un certain nombre d'éléments et ensuite il y a tous les éléments mécaniques, électromécanique qui y sont liés, qui répondent justement à ces données informatiques qui permettent qu'un système, qu'un réseau d'eau devienne cohérent dans son fonctionnement. C'est ça qu'on cherche à faire. Il y avait aussi la notion de se dire que les communes vont changer, peut-être, mais aujourd'hui ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste une précision et une réflexion. La précision c'est que Windows existe depuis 1985, mais depuis il y a eu onze, douze versions, l'avant-dernière c'est Windows Vista qui n'est plus supportée. Donc, celui qui a maintenant Windows Vista, n'a plus de mise à jour. Il vit avec un logiciel qui meurt. Et puis cette question qui était posée, c'est justement ça. Quelle est la durée de vie d'un logiciel ? Saint-Blaise l'a depuis 2008, donc il est aussi bientôt obsolète. Est-ce qu'il n'est pas prévu à ce niveau-là qu'ils changent le système de toutes les entités qui participent à ce projet ? Et la deuxième remarque, je suis un peu déçu ou fâché, je ne sais pas. Entre le rapport que j'ai étudié jusqu'à mardi et ce que j'ai vu ce soir, pour moi c'est deux choses très différentes. Ce soir on a parlé de matériel, on a parlé de situation physique et puis, jusqu'à mardi je pensais que c'était une télégestion d'un système. Une télégestion, ça ne coûte rien. Ça veut dire gestion à distance. Donc, est-ce que les compléments qui ont été faits, ils ont été faits depuis mardi et puis, je suis déçu, ou bien ils étaient déjà connus avant et on ne nous les a pas donnés. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux questions au Conseil communal. La première c'est, on l'a dit dans notre rapport mais c'est vrai que depuis quinze ans, avec les optimisations et les crédits qu'on a votés les uns après les autres, le prix du mètre cube est passé de 1.50 franc à 90 centimes pour le citoyen. Ça c'est ma première question. Et ma seconde est, est-ce qu'il est vrai que le crédit qu'on est appelé à voter devra au fond, être intégralement rémunéré par la vente de l'eau au consommateur et qu'en quelque sorte, on ne va pas sortir d'argent du ménage communal, que ce soit pour la télégestion aussi. Est-ce que c'est juste de dire ça ? »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement depuis une quinzaine d'années le tarif de l'eau a beaucoup baissé parce que des investissements ont été faits sur les réseaux. Alors, ce n'est pas seulement la télégestion on est bien d'accord. C'est des investissements d'infrastructures, des investissements qui ont permis aussi le taux de fuite, qui ont permis d'optimiser le fonctionnement en terme d'utilisation de l'énergie. Mais on pourrait certainement aussi optimiser encore un peu plus, dans la mesure où certaines opérations pourraient s'automatiser de meilleure manière qu'aujourd'hui. Il y a encore beaucoup d'interventions humaines, c'est-à-dire que, dues à l'incompréhension des systèmes, il y a des alarmes qui se déclenchent de manière inopinée, il y a des situations qui sont décrites par le système qui ne correspondent pas du tout, lorsqu'on va sur place, aux données d'alarmes qui ont été faites. Donc, à un moment donné, quand on a agi sur les infrastructures, je pense qu'il s'agit aussi de s'inquiéter du système informatique et de télégestion. Donc, le prix a effectivement baissé. C'est une chose que j'aurais dû dire en introduction et qui aurait dû figurer dans le rapport, je l'admets très volontiers. Effectivement, comme tous les investissements sur le réseau d'eau, c'est bien entendu pris en charge par le compte des eaux qui est lui-même alimenté par du liquide au travers de la taxe des eaux. Donc un tarif au mètre cube d'eau multiplié par le volume vendu chaque année. Il n'y a pas de prélèvement sur le ménage communal au travers de l'impôt. Mais évidemment, il faut bien que quelqu'un le paie. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai une question qui va un peu dans le même sens au niveau du financement et qui illustrera mes connaissances, une fois de plus, de nos institutions. Quand on construit une nouvelle maison, on doit payer une taxe de connexion. Cette taxe de connexion, elle ne va pas dans le ménage commun, elle va dans un fond qui est attribué. Est-ce que ce fonds rentre en compte aussi dans un tel projet ou pas ? Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la remarque est pertinente, c'est vrai. Il y a ce qu'on appelle des taxes d'équipement qui sont perçues sur la base de la surface et des volumes construits et effectivement on a un fonds au bilan communal de ces taxes d'équipement. Alors, le montant, je l'ignore, notre chef des finances sera certainement mieux informé que moi. Mais ce fonds ne sert pas seulement à financer des infrastructures souterraines qui sont la distribution d'eau de boisson, mais aussi son évacuation. Il sert aussi à financer la construction des routes, des accès, des carrefours, etc. Mais là, encore une fois je cause sous la haute surveillance du chef des finances. Sauf erreur de ma part, ce fonds il est divisé en trois tiers qui financent justement ces trois activités/infrastructures qui sont l'eau de boisson, l'évacuation d'eau et les routes. Mais dans certains cas, comme par exemple la rue de la Gare, sauf erreur de ma part, un million de francs avait été pris sur ce compte pour financer le projet. Mais encore une fois ce sont des opérations comptables. La somme qui est au bilan dans le cadre de ce compte d'infrastructures, le terme m'échappe, ce n'est pas du liquide qu'on a sur un compte et qu'on fait fructifier. Pour ceux qui connaissent la comptabilité, on encaisse le cash-flow et on le reprend peut-être pour autre chose mais comptablement on le fige dans les comptes. Donc effectivement, ça existe, mais dans ce cas de figure, ce n'est pas utilisé. C'est utilisé dans le cadre du fonds des eaux, qui lui est constitué de plus d'un million, raison pour laquelle on a aussi baissé le prix du mètre cube parce que les charges sont toujours plus faibles. Mais il faut aussi être honnête, le prix du mètre cube actuellement il est artificiel parce qu'il a été mis en place pour baisser ce compte, mais il ne faut pas baisser la garde et maintenir les investissements pour optimiser le fonctionnement de ce réseau d'eau. Parce que finalement c'est grâce à toute une équipe que ça fonctionne bien, c'est un réseau d'eau qui est souvent mis en exergue, qui est souvent cité comme exemple parce qu'on a passé d'un taux de fuite, il y a une vingtaine d'année qui était proche de 27% à 11% maintenant. A savoir que la moyenne acceptable se situe entre 15 et 18%. Il y a vraiment un gros boulot qui a été fait et il ne faut pas baisser la garde parce qu'il suffit d'une grosse pétée et puis les fuites ça va vite, c'est 25 centimes le prix de production du Vigner, vous faites x 500'000 m^3 qui partent dans la nature. »

Fernando Pires Gomes (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux questions pour le Conseil communal concernant les licences, lorsqu'on achète un software par exemple, est-ce qu'il est renouvelable ? Ça veut dire souscription pour tant d'année ou c'est seulement une fois où vous allez payer une licence ? Et deuxième chose, que contiennent les garanties pour cette installation ? Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « La licence, c'est effectivement une fois et ensuite il y a des frais de maintenance. Et puis la garantie, très honnêtement je ne peux pas vous répondre, mais ça doit être la garantie usuelle sur tout ce qui est installé. Après, est-ce qu'il y a des garanties particulières ? Je ne peux pas répondre. »

Lionel Rieder (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste une petite question au Conseil communal. J'aimerais comprendre la raison qui a motivé de mettre le détail des coûts dans le Powerpoint de ce soir par rapport au système de télégestion et pas dans le rapport. On nous demande de prendre des décisions sur ces rapports, mais on n'a pas les chiffres. Donc, je voulais savoir ce qui a motivé ce changement.

Daniel Rotsch (CC) : « Je vais commencer par une petite glorification personnelle, puis une petite flagellation ensuite. C'est plutôt un mea culpa. Quand vous trempez là-dedans, il y a des évidences que vous ne communiquez plus, comme le fait que tout ce qui concerne le réseau d'eau soit financé par la taxe. Donc, c'est normal que certains se posent des questions. Je m'en suis rendu compte, parce que j'ai entendu qu'il y avait certaines interrogations au niveau de certains groupes. J'ai réalisé qu'il n'y avait peut-être pas assez de détails dans le rapport. Mais au final, c'est la réalité, c'est ce qu'on a dans les comptes. Ces chiffres-là ne sont pas sortis du chapeau, ils sont dans les comptes. Et puis, je me suis dit qu'il était important de les mettre en exergue, parce que c'est important de rendre notre réseau compatible avec les autres, avec le mode de fonctionnement qu'ils ont aujourd'hui où aucun signe avant-coureur déclarerait que tous ces réseaux, comme ça d'un jour à l'autre, changeraient de système. Il n'y a pas de discussion au niveau des rencontres qu'on a eues avec les différents services industriels qui abordent même la question. Pour moi, ce n'est pas un sujet. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voudrais peut-être rajouter une précision, pas non plus amener de la confusion. Il me semble qu'il est un peu abusif de parler de système informatique parce qu'en fait c'est plutôt des automates. La télégestion, sur des ordinateurs, sera basée de Viteos. Et c'est là qu'on paie un logiciel, les ordinateurs existent, et on va acheter des automates. Les automates, par exemple pour la STEP, viennent d'être changés après 30 ans de bons et loyaux services. On est pas du tout dans le même cas de figure. Et sinon, je demanderai une petite interruption de séance. »

Le président procède à une interruption de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats, **le président** accorde la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, deux choses. La première, je tiens très sincèrement à formuler des excuses si, sur la base de la lecture du rapport, certains d'entre vous ont eu l'impression qu'on ne voulait pas délivrer l'entier des informations. Encore une fois, en ce qui me concerne, j'ai pêché un peu par négligence. Parce qu'il y avait des choses qui me paraissaient évidentes et je me rends compte qu'après une quinzaine d'années au service de la politique on en apprend tous les jours. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, sur la base des discussions que j'ai partagées avec certains d'entre vous, il y avait la question de savoir finalement, quelles sont les garanties de Viteos qui gère le système. C'est évidemment une question qui sera posée, c'est également une évidence que si on devait apprendre que dans six mois tout le système change, on ne va pas engager des deniers publics. Ça me parait clair. Mais pour le moins, nous demanderons une garantie de 5 ans à Viteos, ce qui nous permettra aussi d'amortir cette installation pour un certain temps. Si cette garantie n'est pas obtenue, on prendra d'autres mesures et on reviendra devant votre Autorité pour prendre une autre décision. »

Michel Montini (GCD-PLRT) au nom du GCD : « Tout d'abord, merci pour ces précisions et compte tenu de ce que nous venons d'entendre et les précisions qui ont été données, le GCD retire l'amendement proposé. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci infiniment pour votre confiance. Encore une fois, nous nous améliorerons dans la qualité de détails qui seront fournis dans le cadre des rapports, surtout lorsqu'ils ont un aspect technique. Merci beaucoup. »

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 65'000 francs pour la réfection d'un appartement du patrimoine financier communal

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) *:* « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, rassurez-vous, je n'ai pas fait un Powerpoint parce que je suis persuadé que vous avez tous les éléments dans le rapport. Il y a 60 ans, la commune a construit un immeuble. Et l'année dernière, un de ses locataires a dû quitter suite à l'âge et nous sommes maintenant dans l'obligation et dans la volonté de refaire cet appartement de 4 pièces au 3e étage. Vous avez vu les estimations des coûts, vous avez vu cette question liée à l'amiante. On a fait les analyses et il n'y a pas d'amiante, c'est une bonne chose. Si vous acceptez le crédit on va refaire l'appartement et le mettre au marché, avec un loyer au prix du marché. On a fait des sondages là-dessus, c'est le prix correct dans cette situation. Je reste volontiers à votre disposition si vous avez des question ou besoin d'informations complémentaires. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a également étudié la demande de crédit d'engagement de 65'000 francs pour la réfection d'un appartement du patrimoine financier communal. Comme pour l'objet précédent, le montant de ce crédit est basé sur une estimation des coûts. Par contre, les demandes d'offres sont lancées en parallèle, pour ne pas perdre de temps quant au début des travaux, afin de remettre le plus rapidement possible cet appartement sur le marché. La commission financière s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce crédit de 65'000 francs. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 19 février écoulé, l'Entente de La Tène a examiné attentivement cette demande de crédit de 65'000 francs pour la réfection d'un appartement du patrimoine communal. Compte tenu de l'état d'ancienneté des lieux et du peu de rénovations effectuées à ce jour, c'est à l'unanimité des membres présents que l'Entente a répondu favorablement à la demande du Conseil communal. »

Fernando Pires Gomes (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste soutient ce projet. Le patrimoine immobilier communal sert à abriter les services à la population, mais aussi à procurer à la collectivité publique une autre source de revenu que l'impôt. Il est important d'entretenir et de maintenir au goût du jour ce patrimoine. C'est pourquoi le groupe socialiste soutient pleinement ce crédit et vous invite à le soutenir aussi.

Par contre, nous avons été étonnés par le montant du nouveau loyer qui a été évalué dans le rapport. Certes, il paraît plus ou moins conforme au prix du marché. Mais la fixation d'un loyer, surtout si on le double après réfection de l'appartement, doit répondre aux règles en matière de bail à loyer.

Pour le groupe socialiste, le rendement n'empêche pas la fixation d'un loyer social pour les futurs occupants. Nous espérons que le Conseil communal sera attentif à ce point et soutenons pleinement ce crédit. »

Frédéric Ryser (GCD- PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe centre-droit s'est penché avec intérêt sur cette demande de crédit d'engagement de 65'000 francs pour la réfection d'un appartement du patrimoine financier communal. Bien que le montant demandé ne soit, en soi, pas exorbitant pour une commune de notre taille, ce thème a déclenché au sein de notre groupe une discussion relativement longue et intéressante sur bien des points. Cette demande de crédit nous a emmenés sur des aspects économiques de la chose, juridiques, mais surtout politiques.

Et oui, politique, ça fait du bien aussi parfois. Notre groupe s'est posé deux questions de fond concernant d'une part le rôle que doit avoir notre commune en tant que propriétaire foncier et, d'autre part, le fait que la variation à la baisse du nombre d'habitants de notre commune en 2017 a été de 3 personnes. Oui, Mesdames, Messieurs, vous entendez bien, 3 personnes. Il s'agit d'une diminution de notre population. Avec un bon sens du pragmatisme, vous devriez rapidement comprendre que la discussion s'est orientée vers un autre thème que celui qui nous occupe ce soir, mais qui doit impérativement être discuté et traité, c'est-à-dire le développement immobilier futur de notre commune en adéquation avec la réalité des flux migratoires. Et oui, 3 personnes de moins. Bref, il est fort probable que la discussion revienne sur la table un jour, peut-être. Mais c'est un autre sujet.

Politique également sur le volet lié au fait de savoir s'il est réellement judicieux que notre commune soit propriétaire foncier. Est-ce le rôle de la commune de posséder des objets mis en location ? Ce thème nous a également pris de longues minutes de débats aux avis divergents, mais intéressants. Mais nous sommes finalement en accord avec le fait que de posséder des biens fonciers peut être en adéquation avec les rôles et fonctions de notre commune.

Ensuite, aspect économique pour ce qui est de savoir si ce projet en vaut la chandelle et s'il est nécessaire d'investir cette somme pour la rénovation de l'objet en question. Là, sur ce point, nous n'avons pas trop discuté. Nous sommes convaincus qu'avec le loyer qui sera demandé, quelques années seront nécessaires à rentabiliser l'investissement, mais cela est raisonnable.

Finalement, nous y avons trouvé un aspect juridique. Et oui, car faire passer un loyer de 714 francs par mois à 1'400 francs par mois n'est pas anodin et comporte des risques juridiques, liés au droit du bail. En effet, la différenciation entre de l'entretien et des rénovations et modifications n'est pas sans risque. Sans entrer dans les détails, les travaux de rénovation ou de modification apportent en principe une plus-value à la chose louée. Dans notre cas, à la lecture de la liste exhaustive des travaux à effectuer on remarque qu'ils ne se situent pas complètement au niveau de la catégorie permettant une hausse de loyer et sont à notre avis en partie de l'entretien. De ce fait, il se pourrait que la hausse de loyer puisse être contestée par le nouveau locataire. Bien que le risque soit faible, et en sachant que le nouveau locataire n'aura qu'un mois pour procéder à une telle demande, si tel devait cependant tout de même en être le cas, il se pourrait que le retour sur investissement et la rentabilité des travaux entrepris soient bien moins intéressant que prévu à la base. Nous sommes cependant convaincus qu'il s'agit d'une bonne chose et que louer cet appartement en l'état serait difficile et ne donnerait pas forcément une bonne image du bailleur.

C'est donc presque à l'unanimité de ses membres présents, moins deux refus que le groupe PLR-PDC a décidé d'adopter cette demande de crédit d'engagement du Conseil communal, d'un montant de 65'000 francs, pour la réfection d'un appartement du patrimoine financier communal. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, le président clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre confiance et de vos remarques importantes dont on va tenir compte. »

12. Interpellations et questions

Néant.

13. Lettres et pétitions

Néant.

14. a) Communications du Conseil communal

Yannick Butin (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux communications à vous faire passer. La première c'est, à la fin de l'été 2017, nous avons reçu une demande du service des contributions afin d'émettre des certificats de salaire pour les conseillers généraux et membres des commissions. Etant donné les montants qui étaient concernés et puis la charge de travail supplémentaire que cela impliquait, nous avons rapidement fait une demande au service des contributions pour essayer d'alléger ce système et ne pas avoir à éditer tous ces certificats de salaire. Cette demande a été relancée plusieurs fois durant l'automne 2017 et début janvier 2018 nous n'avions toujours pas obtenu de réponse officielle du service. Nous avons donc pris les devants et informé les présidents des différents partis que nous émettrons ces certificats de salaire pour l'année 2017. Les discussions sont toujours en cours par rapport à l'année 2018, pour les prochaines années. Nous avons appris aussi que l'ACN a aussi fait une demande d'allégement de la procédure pour ne pas charger les administrations, de façon générale, pour des montants qui sont très faibles par rapport aux déclarations d'impôts. Donc, je voulais vous informer justement que des discussions sont toujours en cours et il n'est pas sûr que pour l'année 2018, d'autres certificats de salaire seront émis. On vous tiendra au courant au fur et mesure.

La deuxième communication c'est par rapport à la réorganisation du personnel communal. Vous avez eu une information par différents moyens de communication. Dans le courant de l'année dernière, nous avons entrepris des démarches pour faire une analyse du fonctionnement et de l'organisation structurelle du personnel communal. La structure qui était en place a été définie lors de la mise en route de la fusion au 1er janvier 2009 et depuis il y a eu pas mal de modifications, non seulement par des départs et arrivées de nouveaux collaborateurs qui ont des profils différents et on a dû adapter, en quelque sorte, l'organigramme au profil des personnes. Et aussi par rapport à des nouvelles tâches qui sont apparues durant ces 9 années de fonctionnement, des tâches qui n'existaient pas dans le temps et qui sont là maintenant, des tâches qui ont évolué, telle que la communication ou l'informatique, et qu'il a fallu intégrer dans l'organigramme qui existait.

Donc, il a été entrepris une démarche d'analyse et puis différents points en sont sortis, qu'il fallait optimiser et modifier. Chacun de ces points a été étudié et on est arrivé à un organigramme, dont vous avez la structure sur le site Internet communal et dont vous avez été notifié, qui répartit en 5 services (administration, finances, infrastructure, territoire et sociétal) qui sont découpés en plusieurs secteurs par domaines d'activités. La nouvelle structure a été mise en place depuis le 1er janvier 2018. Il y a une transition qui se fait progressivement durant ces premiers mois de l'année et puis elle sera pleinement opérationnelle courant mars-avril 2018, le temps que chaque personne prenne ses nouvelles tâches. Juste pour conclure, un rapport détaillé vous sera fourni lors d'un prochain Conseil général qui relate toutes ces réflexions et l'aboutissement des changements qui ont été effectués. Je vous remercie de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à l'acceptation de l'engagement de l'agent de sécurité publique, le Conseil communal a le plaisir de vous informer qu'une convention intercommunale avec Hauterive et Saint-Blaise a été signée, faisant suite à notre engagement d'améliorer la sécurité sur notre territoire. Il est en principe stipulé qu'en cas d'absence de nos ASP, les administrations peuvent demander à l'une ou l'autre des communes partenaires de bénéficier de quelques heures de présence de leur ASP. Pour ce faire, les 3 assistants de sécurité publique ont été assermentés dans les 3 communes et peuvent entrer en fonction dès maintenant.

Deuxième information concernant les travaux de modération de trafic sur la route de La Tène. Les travaux débuteront en principe le 12 mars 2018. Les mesures qui seront réalisées en 2018, seront le carrefour de Paul-Vouga, les deux surélévations de la route du CIS et la surélévation des trottoirs à la hauteur de l'entrée de l'Auberge de La Tène et du parking provisoire. Merci. »

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, on est en 2018 et après-demain c'est le 24 février. Le 24 février, comme vous le savez, sera les dix ans de la fusion entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier. Le Conseil communal a pensé organiser quelques petites manifestations pour marquer le coup durant l'année. Et une de ces manifestations qui est la commémoration, aura lieu samedi sur la place du 24 Février, avec quelques petites interventions et des petites découvertes que vous allez faire. Une idée de base du Conseil communal c'est de faire découvrir La Tène aux citoyens de La Tène, mais aussi aux citoyens d'autres communes et touristes de passage. Pourquoi venir à La Tène, qu'est-ce qu'il y a à découvrir ? il y a des choses à faire et on a eu l'idée, grâce aussi à l'administration communale, il existe des outils performants et modernes qui permettent à tous les touristes dans le monde entier de se promener et de découvrir des lieux, sans forcément avoir un guide Michelin ou autres, il y a des outils collaboratifs. Et nous avons découvert un de ces outils qui s'appelle Izi Travel, c'est un outil que vous installez gratuitement sur votre téléphone et cette application vous dit qu'à certains endroits, il y a un site à visiter ou une balade à faire. Par exemple, à La Chaux-de-Fonds, ils ont fait tout un parcours sur Le Corbusier et à chaque endroit vous découvrez des constructions du Corbusier avec des indications. Et notre idée c'est de créer ce genre de balade sur le site de La Tène et à terme, d'avoir toute une série de balades dans l'Entre-deux-Lacs. Alors, vous chargez l'application sur votre téléphone et vous pourrez découvrir un exemple d'une première balade qui part de la place du 24 Février qui a été créée par des habitants de Marin qui se sont engagés pour amener les documents, écrire les textes et l'administration a mis ça sur le site.

En 2018, on va mettre en place deux balades. La première a été mise en place par le Groupe nature, c'est des citoyens de la commune à qui on a demandé s'ils étaient prêts à créer une balade et ils en ont créé une qui s'appelle « découverte de la nature sur le Site de La Tène ». Cette balade serait inaugurée le 3 juin avec les membres de ce groupe qui vont nous parler des différents points qu'ils ont mis en place et qui sera ensuite sur Izi Travel à l'image de tout le monde. Et la deuxième balade c'est aussi des citoyens, dont certains sont des membres de ce Conseil, qui ont créé une balade que j'ai appelé « Thielle, une histoire extraordinaire », parce qu'à Thielle, il s'est passé beaucoup de choses et on pourra la découvrir le 22 septembre, lors de l'inauguration avec les membres du groupe. Voilà j'ai terminé et je vous donne rendez-vous samedi. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une petite information concernant les travaux du pont de Bellevue. On a débuté le chantier le 19 février. Avant on a encore fait des travaux de préparation et établi un rapport de preuves à futur, on a fait un contrôle de stabilité avec une précision d'un dixième de millimètre, on a mis en place une déviation pour les piétons et on a informé la population au travers du Bulcom. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

15. Divers

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas prolonger plus longtemps car il est déjà 22 heures, mais au nom du groupe PLR et au nom de l'ensemble du Conseil général, on aimerait rendre un petit hommage à notre collègue Nicolas Krügel qui a quitté ses fonctions et qui a eu un engagement politique remarquable. C'est une figure de notre commune et de la commune de Thielle-Wavre où il a été longtemps engagé. Il a été l'un des pères fondateurs de la fusion entre les communes de Thielle-Wavre et Marin-Epagnier, il faut le rappeler puisqu'il a été l'investigateur d'une motion qui demandait de prendre contact avec les communes voisines à Thielle-Wavre pour savoir qui serait intéressé à participer au projet de fusion. Donc, je vais tout à bord vous lire ce qu'il nous écrit, qui lui correspond assez bien, quand il nous annonce qu'il quitte le groupe et le Conseil général :

« Cet automne, pour la première fois depuis que je siège au Législatif, je n'ai pas été en mesure de participer à une séance de Conseil général. Cela s'est également reproduit pour une séance de commission financière et pour au moins deux séances de groupe. Ces absences sont pour moi le signe que je n'arrive plus à assumer avec sérieux les différents mandats politiques qui m'ont été confiés, tant par le corps électoral que par le Législatif laténien. Cela m'attriste beaucoup car j'aime la vie publique. Nos discussions, aussi longues soient-elles, sont toujours l'occasion d'apprendre et d'affiner ma compréhension de notre monde. Les débats plus ou moins fébriles au sein du Conseil général m'ont donné une meilleure idée de ce que nous sommes et de ce que nous pourrions être. Tout ceci, je l'apprécie beaucoup, mais je ne peux plus le faire de manière compétente. J'ai donc pris la décision d'adresser ma démission auprès du Conseil général pour la fin de l'année civile en cours. Vous en trouverez une copie en pièce jointe. Cela permettra à l'une ou l'autre d'entre vous de reprendre le

flambeau et de s'engager de meilleure manière que je le fais depuis quelques mois. Conséquence logique, ma démission s'applique également à la présidence de la commission financière. Je tiens à remercier le PLR de La Tène pour le soutien qu'il m'a toujours accordé. Je resterai un membre fidèle, même si plus distant au vu des circonstances du moment. »

Voilà, c'est peut-être un au revoir et pas un adieu vu la fin et puis on pensait bien de lui rendre hommage et de l'applaudir, parce que même si nous sommes tous importants dans ce Conseil général, il s'est spécialement engagé, Nicolas Krügel. »

- Applaudissements -

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme ça vous a été annoncé, vous êtes cordialement invités à une partie récréative à l'issue de cette séance lorsque notre président l'aura levée. Un petit apéritif vous sera offert par le parti socialiste pour rendre hommage à notre cher camarade Remo Siliprandi qui quitte la vie politique. Merci. »

La parole n'étant plus demandée **le président** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal et à l'administration et clôt la séance à 22h03.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :	Le président,	Le secrétaire,
	J. Homberger	L. Rieder